



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 15 avril 2026

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	19	26

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Olivier RADAKOVITCH à Benoît LEBRE, Elena SENANTE à D. Stéphane ROYO, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Vincent BOUSQUET à Valérie TORCOL, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTEIL-HERZOG,

N°44_DEL_2026 OBJET : Délibération portant désignation du représentant de la commune au sein de la Société Publique Locale Energies de Provence (SPL Energies de Provence)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°41_DEL_2025 du 22 mai 2025, la ville de Jouques s'est engagée dans le plan de mobilisation des communes pour le climat de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour mémoire, le plan de mobilisation des communes pour le climat comprend un catalogue d'actions liées au climat, à l'air et à l'énergie, ainsi qu'un recueil de dispositifs d'accompagnement existants sur ces thématiques.

Les trois actions retenues par la Commune dans ce cadre étaient les suivantes :

- S'engager dans la rénovation énergétique du patrimoine de la Commune.
- Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire.
- Mettre en place une démarche de désimperméabilisation des sols.

La première de ces ambitions, « développer la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire », passe par l'élaboration d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération en identifiant les besoins et potentiels.

Pour ce faire, la Commune a pris attache avec les services de la transition énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, afin d'étudier la possibilité et la faisabilité technico-économique de mettre en place un réseau de chaleur pour alimenter une majorité des bâtiments municipaux.

Cette étude a permis d'orienter et d'indiquer ce qui peut être opportun de mettre en place, en dimensionnant les besoins et en les confrontant aux potentiels sites d'accueil d'un futur réseau chaleur. L'étude a donc porté sur le périmètre communal, en regardant les possibilités de raccordement de tiers.

Au regard des conclusions de cette première étude, la Commune envisage aujourd'hui de confier cette opération à la Société Publique Locale (SPL) Energies de Provence.

Créée par la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du- Rhône au printemps 2024 avec un capital de 3,5 millions d'Euros réparti à parité, la SPL Energies de Provence a pour objet de mettre en œuvre la stratégie et les projets d'énergie renouvelable et de performance énergétique de ses membres sur leur patrimoine. Elle prévoit d'accueillir en son capital toutes les communes qui le souhaitent. La Ville de Jouques, eu égard au projet susvisé, souhaite prendre une participation au capital de la SPL, par cession de 6 parts du Département des Bouches-du- Rhône. Cette participation donnera à la ville de Jouques l'accès à un (1) siège au conseil d'administration de la SPL afin de contribuer pleinement à sa gouvernance pour s'assurer de la bonne réalisation de son projet.

Par délibération n°32_DEL_2026 du 31 mars 2026, la commune a approuvé l'entrée de la ville dans le capital de la SPL Energies de Provence.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner un représentant de la commune au sein des instances de la SPL Energies de Provence, à savoir le Conseil d'administration et l'assemblée générale.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° FBPA-001-18/04/2024-CM du conseil métropolitain du 18 avril 2024 concernant la création de la Société Publique Locale Energies de Provence,

VU la délibération de la commission permanente du département des Bouches-du-Rhône n°CP-2024-04-05-73 en date du 5 avril 2024,

VU l'article 1042 du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 :

DESIGNE Monsieur Gilles GAUDIN, conseiller municipal, pour représenter la commune au sein des instances la SPL Energies de Provence,

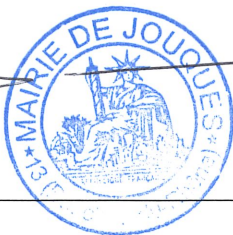
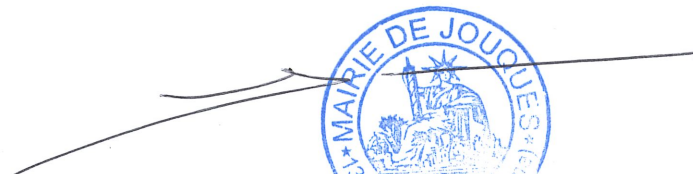
ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 21 avril 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance
Martine MONTEIL-HERZOG

Le Maire
Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **28/04/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260421-44_DEL_2026